

avoir soi-même à prendre des décisions difficiles. Le Fonds monétaire international a demandé au Canada de fixer la valeur de son dollar ou de le réévaluer à un montant plus élevé, mais il n'y a eu aucune pression en ce sens sous forme d'instances officielles de la part d'un organisme ou d'un pays en particulier.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): La suggestion évoquée par le premier ministre quant à une réévaluation du dollar canadien par rapport au dollar américain a-t-elle été émise, entre autres, par les États-Unis?

Le très hon. M. Trudeau: Pour autant que je sache, ce ne sont pas les États-Unis qui ont exercé une telle pression, mais il faudrait que je me reporte aux discussions qui ont eu lieu à tous les niveaux.

* * *

ANCIENS COMBATTANTS

LE TRANSFERT DE L'HÔPITAL LANCASTER AUX AUTORITÉS PROVINCIALES—LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DES EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Alors qu'il est question de transférer bientôt aux autorités provinciales l'hôpital Lancaster à Saint-Jean, le ministre peut-il nous donner l'assurance que les fonctionnaires visés par cette mesure bénéficieront, quant à leurs conditions de service, de la même protection que leurs collègues des autres hôpitaux qui ont également fait l'objet d'un transfert?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Des négociations sont actuellement en cours entre le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick au sujet du transfert de l'hôpital Lancaster. En fait, il existe déjà depuis 1968 un accord entre les deux gouvernements. Les négociations ne sont pas encore achevées, mais je puis donner au député l'assurance que les conditions d'emploi et les autres des employés fédéraux actuels de l'hôpital Lancaster, seront examinées aussi attentivement que possible.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ARBITRAGE DANS LE CAS DES INFIRMIÈRES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au président du Conseil du Trésor une question supplémentaire et connexe. Il s'agit de l'hôpital Lancaster ainsi que d'autres hôpitaux. Où en est la décision du conseil d'arbitrage sur les traitements des infirmières employées par le gouvernement du Canada?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir fait tenir un préavis de sa question. Le conseil d'arbitrage s'est réuni à la demande des deux parties au début d'août, le 3 et le 4, pour être exact, et l'arbitre s'est engagé à rendre une décision au plus tard dans six semaines de cette date.

[Le très hon. M. Trudeau.]

AFFAIRES INDIENNES

LE REFUS DE PARENTS D'ENVOYER LEURS ENFANTS À L'ÉCOLE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Maintenant qu'il a tenu des réunions avec les dirigeants de l'Association des Indiens de l'Alberta, pourrait-il nous dire quelles dispositions sont prises en vue de résoudre le différend relatif au boycottage des enfants d'école indiens dans plusieurs réserves du Nord-Est de l'Alberta.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, à la suite des deux rencontres que j'ai eues jeudi et vendredi avec le président de l'Association des Indiens de l'Alberta, nous nous sommes entendus pour que M. Ross Moses, mon adjoint spécial, se rende dès demain dans la région de Cold Lake, en vue de mener une enquête et d'en faire rapport immédiatement. Nous avons également demandé aux Indiens de faire pression sur la bande locale pour assurer que les enfants retournent à l'école le plus tôt possible, car il n'est pas bon de se servir de l'éducation des enfants pour faire des revendications auprès du gouvernement.

• (3.30 p.m.)

[Traduction]

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il si ses fonctionnaires feront des propositions concrètes aux représentants des bandes d'Indiens afin de trouver une solution au problème qui vient de surgir là-bas?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Tout d'abord, monsieur le président, les revendications avaient trait à l'éducation. Puis, on a soulevé la question du développement économique et le problème de l'eau potable. La situation est réellement compliquée, et nous ne sommes en mesure d'offrir aucune solution à ces problèmes. Mon adjoint spécial me fera rapport cette semaine, et si nous pouvons faire des recommandations, nous les ferons.

[Traduction]

M. Mazankowski: Puis-je demander...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a déjà posé une question supplémentaire. Nous sommes presque au terme de la période des questions. Le député pourrait permettre à la présidence de céder la parole au député de Waterloo, et nous pourrions revenir sur ce sujet demain.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me faut signaler au député de Vegreville que lorsqu'on lui a cédé la parole la première fois, la période des questions était déjà terminée. Je crois qu'il devrait être satisfait d'avoir pu poser une question supplémentaire en plus de sa question alors que d'autres députés cherchaient toujours à interpeller le gouvernement. Je lui dis, avec la plus grande déférence et la plus grande amabilité, que je ferai de mon mieux pour lui fournir l'occasion de poser sa question supplémentaire demain.